

RÉSEAU EN SANTÉ RESPIRATOIRE (RSR) DU QUÉBEC

Programme de développement du jeune chercheur en mentorat



RSR

Réseau en Santé
Respiratoire du Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Introduction.

Le Réseau en Santé Respiratoire (RSR) du Québec a mis en place un programme pour le développement du jeune chercheur en mentorat. Sont considérés comme jeunes chercheurs, ceux ou celles qui sont dans la période de 5 ans après leur stage post-doctoral (Ph.D.) ou leur Fellow (MD). Le but de ce programme est d'aider les jeunes chercheurs **membres** du Réseau en santé respiratoire du Québec à obtenir de l'expérience et des résultats préliminaires afin de pouvoir déposer une demande de subvention aux organismes subventionnaires (IRSC et autres) et à l'industrie.

Dans le cadre de ce programme, un appel d'offre pour des projets de développement de jeunes chercheurs en mentorat est lancé. Des subventions jusqu'à concurrence de 20 000\$ seront données. Un montant de 80 000\$ a été réservé pour ce concours. Les demandes doivent être reçues au plus tard le mardi **9 octobre 2018 à 23h59.**

Sont admissibles à concourir seulement les jeunes chercheurs ayant un poste universitaire depuis 5 ans ou moins. Il sera demandé aux postulants d'identifier un mentor susceptible de leur donner des conseils dans les différentes phases du projet soumis. Le mentor doit être un membre régulier du Réseau. Voir **Mentorat.**

La sélection des projets qui seront subventionnés sera faite sur leur valeur scientifique, la qualité de la productivité du chercheur qui fera la demande, la nature novatrice et émergente du projet, le potentiel effet levier pour une demande de subvention ultérieure à l'industrie ou aux organismes subventionnaires, la qualité du programme de mentorat ainsi que le potentiel du projet à promouvoir l'intégration du jeune chercheur dans le Réseau en santé respiratoire. Un jeune chercheur peut appliquer autant de fois qu'il veut à ce programme mais il ne pourra recevoir la bourse que 2 fois.

Les projets seront initialement révisés et ceux qui respectent les conditions ci-haut mentionnées seront par la suite évalués par un comité scientifique. La décision finale et les résultats seront annoncés en novembre ou décembre 2018.

Spécifications du concours

1. Les formulaires seront disponibles sur le [site web du Réseau en santé respiratoire du Québec à partir du 9 juillet 2018.](#) Les subventions de recherche sont valables pour une année.
2. On demande également de télécharger en format PDF votre CV commun (format IRSC) ainsi que l'exposé détaillé de votre projet de recherche (maximum 5 pages excluant les références).
3. Date limite : les demandes doivent être reçues au plus tard le **9 octobre 2018 à 23h59.** **Les demandes reçues après cette date ne seront pas évaluées.**

Mentorat

Engagements des jeunes chercheurs

1. Je développerai un projet de recherche avec des objectifs et un échéancier bien définis.
2. J'exécuterai mes activités de recherche consciencieusement, ferai de bons rapports, et conserverai toutes les données du projet de recherche.
3. Je respecterai toutes les normes éthiques dans l'exécution de ma recherche ainsi que tous les règlements institutionnels et les textes légaux relatifs à une conduite responsable de la recherche. Je reconnais que cet engagement inclut la demande de conseils si je suis confronté à un questionnement sur l'éthique ou sur les textes légaux. Cela m'engage aussi à rendre compte des manquements aux normes éthiques et aux textes.
4. Je chercherai une rétroaction régulière sur l'exécution du projet de recherche avec mon mentor.
5. J'aurai des discussions ouvertes avec mon mentor au sujet de la diffusion des résultats de recherche et de la distribution du matériel de recherche aux tiers.
6. Je chercherai activement des occasions en dehors du laboratoire (par exemple : conférences professionnelles, ateliers de formation pour la communication orale et l'écriture d'articles scientifiques, l'enseignement) pour un développement complet des qualifications professionnelles nécessaires pour réussir dans ma carrière.
7. Je travaillerai avec mon mentor pour la publication des résultats de recherche et pour développer de l'expertise nécessaire afin de faire des demandes qui auront la chance d'être subventionnées.
8. Je reconnais que ma responsabilité première est le développement de ma carrière et la gestion du projet de recherche. Je reconnais que je dois être réaliste quant aux perspectives d'emploi et suivre un plan de carrière qui correspond à mes compétences, valeurs et intérêts.

Engagements des mentors

Le mentor doit s'engager à soutenir le jeune chercheur et non seulement écrire une lettre de soutien :

1. Je m'assurerai que l'ensemble des attentes et objectifs déterminés de commun accord sont mis en place au début de la période de mentorat et je travaillerai avec le jeune chercheur pour créer un plan personnalisé de développement de la vie professionnelle.
2. Je fournirai à l'intéressé des conseils et le mentorat nécessaires. Je rechercherai si nécessaire des ressources départementales/institutionnelles complémentaires. Bien qu'il soit entendu que je fournisse des conseils et une formation dans des secteurs techniques, je reconnais que je dois également servir d'exemple au jeune chercheur et lui ouvrir des portes sur des opportunités/programmes formels dans des secteurs complémentaires nécessaires pour favoriser une réussite dans sa carrière.

3. J'encouragerai l'interaction du jeune chercheur avec ses pairs aussi bien à l'intérieur du laboratoire qu'à l'extérieur et encouragerai sa participation aux réunions professionnelles et la présentation des résultats de recherche.
4. Je promouvrai toutes les normes éthiques de recherche y compris le respect de tous les règlements institutionnels et des textes légaux relatifs à une conduite responsable de la recherche. Je définirai clairement les attentes pour la conduite de la recherche et serai disponible pour discuter des questions éthiques à mesure qu'elles surgissent.
5. J'aiderai le jeune chercheur dans le développement des compétences nécessaires pour écrire des articles scientifiques et des demandes de subvention qui auront la chance d'être acceptés.

Conditions générales d'octroi

1. L'octroi des subventions est subordonné à un examen critique par des arbitres.
2. Le jeune chercheur doit se limiter au nombre de pages et au format prescrits. Les demandes non-conformes seront rejetées.
3. Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par un projet de recherche que soumet le jeune chercheur (salaire de techniciens, achat de fourniture, achat d'équipement). **La demande ne peut pas couvrir le salaire d'étudiants en recherche ou de chercheurs-boursiers.** Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc) ne sont pas admissibles.
4. Le jeune chercheur doit présenter un projet de développement qui sera réalisable en grande partie à l'intérieur d'une année. Les projets soumis ne doivent pas comporter de chevauchement significatif avec des demandes soumises ou approuvées par des organismes subventionnaires. S'il y a lieu, il revient au jeune chercheur d'expliquer tout lien entre le projet proposé et d'autres demandes soumises ou obtenues.
5. Tout projet subventionné devra avoir une approbation éthique de son milieu avant sa réalisation.
6. Advenant que le bénéficiaire se trouve incapable, pour quelque raison que ce soit, d'exécuter ou de terminer le projet de recherche auquel s'applique la subvention, il devra immédiatement en aviser le RSR.
7. Les travaux de recherche doivent être exécutés dans un établissement de recherche québécois, avec l'accord du directeur administratif de l'établissement; ainsi, la subvention prend fin dès que le bénéficiaire quitte cet établissement.
8. Le jeune chercheur s'engage à indiquer dans toute communication ou écrit portant sur des recherches que son projet est financé par RSR. Il est également entendu que le RSR peut faire paraître dans ses publications, des résumés du progrès ou des résultats de tout projet de recherche bénéficiant d'une de ses subventions.

9. Les bénéficiaires s'engagent à :

- fournir un rapport financier et un rapport de progrès scientifique à la fin de l'année financière ainsi que tout autre rapport demandé par le Réseau,
- déposer une demande de subvention auprès des organismes subventionnaires ou l'industrie privée dans la 2^{ème} année et à fournir les preuves du dépôt de la demande au Réseau.

Les formulaires seront disponibles en ligne dès le 9 juillet sur le site du RSR

DOCUMENTS A JOINDRE

Les chercheurs ayant fait une demande doivent joindre leur CV commun du FRQS ou des Instituts de recherche en santé du Canada.

Critères d'évaluation

Titre du projet :

Jeune chercheur:

9.-10.	Excellent	6-7	Moyen
8-9	Très bon	5- 6	Médiocre
7-8	Bon	6 et moins	Rejet

1. Le chercheur : formation académique cote sur /10 .

Commentaires :

2. Projet (originalité et méthodologie): cote sur /10 .

Commentaires :

4. Effets levier potentiel dans un futur proche : cote sur /10.

Ce projet pourrait-il permettre d'avoir des résultats préliminaires afin de faire une demande pour obtenir des subventions d'organismes subventionnaires publics ou privés ?

OUI NON

Commentaires:

5. Qualité du mentorat : cote sur /10 :

Le rôle du mentor est d'aider au développement de la carrière scientifique du jeune chercheur. Le mentor choisi par le jeune chercheur devrait donc jouir d'une notoriété scientifique nationale et internationale. La relation qui existe ou qui sera établie avec le jeune chercheur doit être porteuse d'espoir.

Le mentor retenu et la relation qui existe ou qui sera établie entre lui et le jeune chercheur pourront-ils contribuer au développement de la carrière scientifique de ce dernier?

Commentaires :

Total : cote sur /40

N.B. Une note variant de 0 à 2 points sera ajoutée à la moyenne finale de chaque candidat pour participation du jeune chercheur aux activités du Réseau. **Une autre note variant de 0 à 3 points** sera ajoutée à la moyenne finale de chaque candidat pour participation de son mentor aux activités du Réseau. Ainsi, la moyenne finale d'un candidat pourrait être bonifiée de **5 points** si son superviseur participe activement aux activités du Réseau.